Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260304-D2026002-DE

Mairie de TRÉMUSON
Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE TREMUSON

SEANCE DU 4 MARS 2026

Date de la convocation :
17 février 2026
Date d'affichage :
17 février 2026

Nombre de conseillers :
En exercice – 16
Présents – 12
Procuration : 1

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yvon ORGEBIN, Maire.

Etaient présents : ORGEBIN Yvon, CALVEZ Laurence, BONGRE Raymond, ASSON Pascale, JEAN Florence, GUILLO Sylvie, LE FORBAN Roselyne, BONENFANT Gaëlle, GUILLET Pascale, DEPOIS Claudie, LE ROUX Odile et HIE Sophie.

Absents excusés : CESARI Joëlle a donné procuration à CALVEZ Laurence, JANOT-MONFORT Annie, GUILLERME Christian et LE PAGE Gérard.

Secrétaire de séance : M. Edouard SAINTILAN

Délibération 2026-002 / Finances locales – Décision budgétaire

Objet : Affectation du résultat 2025

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration qu'il convient d'affecter le résultat 2025 du budget du C.C.A.S conformément à la nomenclature M57.

Le compte financier unique 2025 fait apparaître un résultat de fonctionnement de 4 030,81 €.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- **DECIDE** de reprendre en excédent de fonctionnement reporté au compte 002 la somme de 4 030,81 €.

Fait à TREMUSON, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,
Yvon ORGEBIN